

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 12 décembre 2023

Délibération

N° 23.152.1

En exercice ... 36

Présents 23

Votants 28

Pour 28

Contre 0

Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
2024-2026**

Date de la convocation : 06/12/2023

L'an deux mille vingt-trois

Et le 12 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans l'Hôtel de ville de la commune de Cazouls-lès-Béziers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, madame Rebecka GOURDIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

5 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par madame Martine SIGNOUREL).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Henri BEC, monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Maryline TUCA.

Secrétaire de séance : monsieur Philippe VIDAL.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 12 décembre 2023

Adoption du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique territoriale, notamment les articles L132-1 à L132-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 80 ;

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

Vu la délibération n° 21.113.1 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 portant approbation du plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2021-2023 ;

Vu le projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026, ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 5 décembre 2023 ;

Considérant que le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes répond à l'obligation, instaurée par la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, de s'engager dans un plan d'action volontariste pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes aussi bien dans la mise en œuvre des actions relevant des compétences de l'établissement qu'en tant qu'employeur ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne souhaite à travers ce plan, d'une part défendre, promouvoir et faire respecter le droit fondamental qu'est l'égalité entre les femmes et les hommes, d'autre part, veiller, dans l'ensemble de ses politiques publiques et en sa qualité d'employeur, à rechercher l'égalité, à promouvoir l'équité et à lutter contre toutes les formes de discriminations ;

Considérant que le plan d'action est proposé pour une période de 3 ans ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 28 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. ADOPTE le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026 ci-annexé.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, feront l'objet d'une proposition d'inscription budgétaire pour les exercices suivants au chapitre prévu à cet effet.

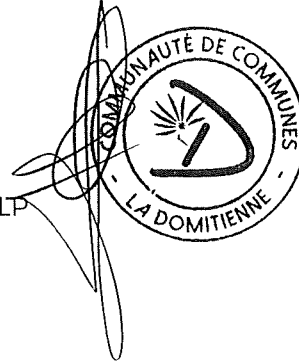
IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



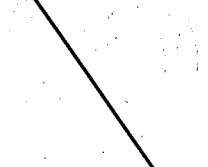
Délibération transmise au représentant de l'Etat le 03 JAN, 2024

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le 03 JAN, 2024

Signature du secrétaire de séance :

Philippe VIDAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vidal', written over a horizontal line.



REÇU EN PREFECTURE
le 03/01/2024
Application agréée E-legalite.com